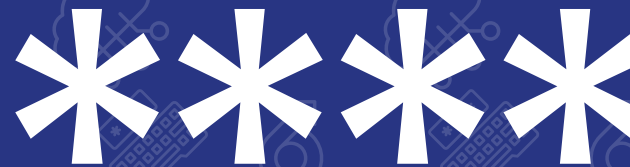


GÉNÉRATION CYBER-SMART

SEXTORSION



Ce sujet peut être l'un des plus effrayants à envisager, et pour de bonnes raisons. Cependant, lorsque vous préparez vos enfants aux relations qu'ils noueront en ligne et à la présence de la technologie dans leur vie sociale, il est nécessaire d'être bien informé sur les sextos, les comportements sexuels en ligne et la sextorsion, ainsi que sur la manière d'aborder ces types de situations.

generationcybersmart.ca

Un projet rendu possible financièrement grâce à :





QU'EST-CE QUE LA SEXTORSION?



La sextorsion est une forme d'extorsion en ligne dans laquelle les auteurs menacent leurs victimes de **diffuser du contenu explicite ou des photos intimes** de celles-ci si elles ne se plient pas aux exigences de l'auteur, qui peuvent inclure une exploitation plus poussée, un paiement financier ou d'autres demandes.

La sextorsion est une situation **particulièrement difficile pour les enfants et les parents** en raison des multiples comportements à risque qui précèdent les menaces proférées par le sextorqueur. Les dangers associés à la sextorsion peuvent aller de la perte d'argent et de l'exploitation ultérieure à des traumatismes graves et à des dommages émotionnels qui ont malheureusement conduit certains enfants et adolescents au suicide.

Tout d'abord, le sextorqueur doit être en possession de contenu avec lequel il peut menacer ses victimes, qui peut être obtenu de manière intentionnelle si la victime a créé et envoyé ce contenu elle-même - c'est ce que nous appelons l'auto-exploitation sexuelle. L'auto-exploitation sexuelle désigne le fait pour des mineurs de produire, de distribuer ou de partager des contenus sexuellement explicites d'eux-mêmes. Cela inclut des comportements comme le sextage, et pose un problème parce que les enfants ne peuvent pas encore consentir à ce type de relation sexuelle ou comprendre pleinement les implications de la création et du partage de contenus intimes, même avec leurs amis proches ou dans le cadre d'une relation romantique. Une complexité supplémentaire s'ajoute lorsqu'il s'agit d'enfants de 12 ans et plus, car c'est à partir de cet âge qu'ils commencent à être concernés par les lois canadiennes qui stipulent que ce type de comportement est illégal. Par conséquent, un enfant qui prend ou partage des photos explicites de lui-même peut être considéré par un tribunal comme enfreignant la loi contre la création ou la distribution de pornographie juvénile.

Si l'acte de partager des contenus intimes d'un mineur est illégal, la possession de ces contenus l'est tout autant, ce qui signifie que le sextorqueur commet également un délit qui va au-delà des menaces à l'encontre de sa victime. Cette information peut être utile, car les enfants craignent souvent que les autorités ne les aident pas en raison de la nature illégale de leurs actes, alors qu'en réalité, le sextorqueur peut avoir des problèmes juridiques plus importants.

Ceci étant dit, il faut garder à l'esprit que la sextorsion n'arrive pas toujours à la suite d'actions délibérées d'un enfant. Son contenu intime peut avoir été partagé avec quelqu'un qui prétendait être un ami ou quelqu'un de confiance, obtenu par quelqu'un qui l'a partagé avec le sextorqueur à l'insu de la victime, ou pris de l'ordinateur de la victime à l'aide d'un malicieux qui a réussi à accéder à ce contenu ou à la caméra de l'appareil de la victime. Récemment, les sextorqueurs ont même eu recours à des outils d'intelligence artificielle pour hypertruquer ce type de contenu et l'utiliser contre leurs victimes.

Gardez toutefois en tête qu'il est également possible que la menace de sextorsion soit une fausse alerte. Un fraudeur peut envoyer à n'importe qui un courriel ou un message, personnalisé ou non, prétendant qu'il possède des contenus intimes d'une personne ou qu'il a obtenu l'accès à sa caméra pour la menacer de tout partager si une certaine somme d'argent n'est pas versée. Ce type de menaces se fait fréquemment par courriel et par messagerie instantanée.

COMMENT SOUTENIR NOS ENFANTS ET PRÉVENIR L'EXPLOITATION SEXUELLE EN LIGNE?



Avant même d'en arriver à une situation de sextorsion, d'autres ramifications doivent être considérées pouvant conduire à d'autres types de crimes ou de comportements à risque. Tout d'abord, lorsqu'il s'agit de cas de sextorsion à partir de contenus envoyés consciemment, un problème plus profond réside dans la question de l'auto-exploitation et de la confiance accordée à quelqu'un avec du contenu qui rend l'enfant extrêmement vulnérable.

Par exemple, comme mentionné dans la ressource *Parler aux inconnus*, les enfants peuvent être vulnérables au *grooming*. C'est le nom qu'on donne au processus de conditionnement qu'utilisent certains prédateurs en ligne pour gagner la confiance des jeunes. En offrant à sa cible des compliments, des cadeaux, de la validation et du soutien émotionnel, tout en essayant parfois d'éloigner l'enfant de ses proches, le *groomer* espère gagner suffisamment de confiance pour demander ensuite à l'enfant des faveurs sexuelles, comme le partage de contenus explicites. C'est ainsi que certaines situations de sextorsion peuvent commencer, et contribuent à la peur de plusieurs parents vis-à-vis des amitiés de leurs enfants avec des étrangers en ligne.

En tant que parents et éducateurs, vous devriez maintenir la discussion ouverte sur les comportements en ligne de manière que l'enfant se sente en sécurité et puisse vous demander des conseils ou des informations, sans pour autant tolérer ou autoriser l'enfant à créer ou à partager des contenus intimes. Les études recommandent également d'enseigner aux enfants ce que sont des relations saines et ce dont ils doivent s'attendre des personnes qui les entourent. En effet, vous voulez qu'ils soient capables de reconnaître lorsqu'un ami ou une connexion en ligne se montre trop insistant en demandant des informations intimes, et qu'ils soient capables de dire non à de telles demandes. L'enfant doit se sentir à l'aise pour vous poser toutes les questions qu'il peut avoir sur les relations sexuelles, surtout à cet âge, afin de s'assurer qu'il dispose d'un maximum de soutien et d'informations en cas de problème, mais aussi pour qu'il soit heureux dans les relations qu'il poursuit.

En effet, punir l'enfant pour avoir voulu partager du contenu intime n'est pas non plus la solution, et nous vous invitons à reconsidérer votre approche si elle implique une interdiction trop stricte. Rappelez-vous : l'alternative à une communication ouverte et à la fixation de limites claires au sujet des sextos et des contenus intimes est que votre enfant agisse dans votre dos et se mette en danger, ou pire, qu'il se fasse du mal ou tente de se suicider s'il est victime de sextorsion et ne pense pas pouvoir vous en parler. Ce conseil est d'autant plus important dans les cas où le contenu sexuel a été propagé à l'insu de la victime. Dans tous les cas, votre enfant doit pouvoir se tourner vers vous pour obtenir de l'aide.

Enfin, la possibilité de sextorsion devrait être une raison suffisante pour vous encourager, vous et vos enfants, à maintenir des pratiques de cyberhygiène rigoureuses. Un pirate informatique peut réussir à accéder aux fichiers ou à la caméra de votre enfant et accéder à son contenu intime et l'utiliser à son propre avantage, un avantage qui n'est pas toujours financier. Se doter d'un bon logiciel antivirus sur tous les appareils que votre enfant utilise et lui apprendre à être prudent lorsqu'il télécharge des fichiers ne sont que quelques-uns des conseils que vous pouvez mettre en œuvre pour protéger l'enfant de tout cybercriminel, qu'il s'agisse d'un fraudeur ou d'un sextorqueur.



QUE FAIRE SI MON ENFANT EST VICTIME DE SEXTORSION?



Si votre enfant vient vous voir en vous disant qu'il est victime de sextorsion, il est important de rester calme et de ne pas céder aux demandes du sextorqueur. Rassurez votre enfant et rappelez-lui que même les adultes peuvent être la cible de ce genre de crime. Cessez immédiatement de répondre aux messages du sextorqueur et ne lui donnez pas d'autres informations. Ne punissez pas votre enfant et ne lui donnez pas l'impression d'être jugé ou d'avoir des problèmes.

Enregistrez tout ce que vous pouvez : gardez une copie de tous les messages envoyés par le sextorqueur, faites des captures d'écran du profil, du numéro de téléphone et/ou de l'adresse courriel à partir desquels il contacte votre enfant, et assurez-vous de ne rien effacer. Lors de la création d'un dossier auprès des autorités, ces éléments seront votre meilleure arme pour démontrer qu'un crime a été commis et faire avancer l'enquête.

Après avoir contacté la police, faites un signalement auprès de [CyberAide.ca](https://www.cyberaide.ca). Cet organisme aide les enfants victimes d'exploitation sexuelle en ligne et peut apporter un soutien supplémentaire. Si vous craignez que le contenu intime de votre enfant ne soit publié en ligne, contactez [AidezMoiSVP](https://www.aidezmoisvp.ca), une organisation qui peut vous aider à effacer ce contenu d'Internet.

RESSOURCES

Lois canadiennes concernant la pornographie juvénile :
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-163.1.html>

Lois canadiennes concernant l'exploitation sexuelle :
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-24.html#docCont>

Article sur la sextorsion de la Clinique de cybercriminologie :
<https://www.clinique-cybercriminologie.ca/post/sextorsion>

Article de La Liberté sur la sextorsion :
<https://www.la-liberte.ca/2023/07/07/sextorsion-les-victimes-ne-sont-pas-les-coupables/>

Signalement auprès de CyberAide :
<https://www.cyberaide.ca/fr/signalement/>

AidezMoiSVP :
<https://needhelpnow.ca/fr/>

GLOSSAIRE

- **Sextorsion** : La sextorsion est une forme d'extorsion en ligne dans laquelle les auteurs menacent de diffuser des images, des vidéos ou des informations sexuellement explicites sur la victime si celle-ci ne se plie pas aux exigences de l'auteur.
- **Exploitation sexuelle** : L'exploitation sexuelle désigne la manipulation, la coercition ou l'abus de personnes à des fins sexuelles, impliquant souvent l'échange de rapports sexuels ou d'actes sexuels contre de l'argent, des biens, des services ou d'autres avantages.
- **Sextage** : Le sextage désigne le fait d'envoyer ou de recevoir des messages, des images ou des vidéos sexuellement explicites par voie électronique, généralement par le biais d'appareils mobiles, de plateformes de réseaux sociaux ou d'applications de messagerie.
- **Auto-exploitation sexuelle** : L'auto-exploitation sexuelle désigne le fait pour des mineurs de produire, de distribuer ou de partager des contenus sexuellement explicites d'eux-mêmes.
- **Hypertrucage pornographique** : L'hypertrucage pornographique est un type de contenu généré par l'intelligence artificielle (IA) qui consiste à modifier numériquement ou à superposer l'image d'une personne sur des images ou des vidéos sexuellement explicites sans son consentement.

- **Conditionnement ou grooming** : Le grooming désigne le processus par lequel un prédateur établit une relation, une confiance et un lien émotionnel avec un enfant dans le but de l'abuser sexuellement, de l'exploiter ou de le manipuler. Les comportements de «grooming» sont généralement effectués sur une longue période de temps et impliquent des tactiques de manipulation visant à désensibiliser la victime, à réduire ses inhibitions et à établir un contrôle sur elle.

**Balayez ce QR code
à l'aide de votre caméra
pour visionner
nos vidéos**

